

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

VILLE DE CERET

ARRETE N° 209 / 2026

PROROGANT L'ARRETE 84 et 85 /2026

AUTORISATION DE VOIRIE

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Place Picasso

Du Vendredi 20 au Vendredi 27 Février 2025

A l'occasion de travaux de raccordement Enedis

Le Maire de la Commune de CERET,

Vu les arrêtés n° 84 et 85 / 2026 autorisant l'entreprise DEBELEC à réaliser des travaux de raccordement Enedis sur la Place Picasso à Céret,

Vu la demande de cette même entreprise en date du 17 février pour prolonger l'autorisation de voirie ainsi que la réglementation de stationnement et de circulation accordée par arrêtés n° 84 et 85 / 2026 jusqu'au vendredi 27 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2

Vu le Code de la Route et notamment l'articles L.411-1

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière

Vu l'arrêté permanent N°8/2022 réglementant le stationnement abusif de plus de 48h sur la commune,

Considérant que cette intervention nécessite pour la sécurité des usagers des restrictions de circulation et stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation

Les arrêtés n° 84 et 85 / 2026 autorisant l'entreprise DEBELEC à réaliser des travaux de raccordement Enedis sur la Place Picasso à Céret sont prorogés jusqu'au **vendredi 27 février 2026**.

Les prescriptions énoncées dans les arrêtés n° 84 et 85 /2026 aux articles 2 à 6 sont maintenues.

ARTICLE 6 : Exécution

Monsieur le Maire de Céret, Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret et Le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERET, le dix-sept février deux-mille-vingt-six.



Pour Le Maire, par délégation

Denis DUNYACH
Adjoint délégué